



**Bulletin n° 4 / 2017**  
**Mercredi 1<sup>er</sup> février 2017**

**Pour recevoir gratuitement sur votre boîte mail le BSV dès sa parution, inscrivez-vous sur [www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)**

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

**Animatrice /Suppléant Filière Pomme/Poire :**

Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère) / Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR :**

Station LA PUGÈRE, Chambres d'Agriculture de Vaucluse, CETA Cavaillon, OP Vergers de Beauregard, Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

## Poirier :

**Psylle :** En secteur Basse Durance, la maturité des femelles a évolué plus lentement qu'attendu au cours de la semaine écoulée. Le seuil de 50% des femelles matures et prêtes à pondre n'est pas encore atteint mais pourrait l'être rapidement. Les 1ères pontes sont en cours et devraient s'intensifier. Pour certaines parcelles des **Hautes-Alpes**, le seuil est atteint depuis la semaine dernière.

**Estimation du risque :** Au-delà de 50% de femelles matures et prêtes à pondre, le risque de dépôt d'œufs est réel dès que les conditions climatiques sont favorables, c'est-à-dire deux jours consécutifs de beau temps avec une température maximale atteignant 10°C.

**Méthode alternative :** La mise en place d'une barrière physique (préférer l'argile kaolinite calcinée) sur le végétal permet de limiter le dépôt des œufs de psylle. L'application est à réaliser avant les pontes et à renouveler en fonction des lessivages.

## Secteurs Basse Durance et Alpin

Suite aux prélèvements et dissections, le niveau de maturité des femelles psylles adultes est le suivant :

**% femelles psylles matures et prêtes à pondre (stade 4 fécondées et stade 5) :**

NS : non significatif (effectif < 50 femelles)		9-10-janv.-17	16-17-janv.-17	23-24 janv.-17	30-31 janv.-17
<b>Secteur Basse Durance</b>	Chateauneuf de Gadagne (84)	0%	0%	6%	13% NS
	Cheval Blanc (84)	3.5%			15%
	Mallemort (13)	8%	10%	15%	32%
	Robion (84)	0%	0%	0%	4%
	St Rémy de Provence (13)	0%	0%		2%
	Velorgues (84)	0%	5.5% NS		6%
	L'Isle sur la Sorgue (84)				18%
<b>Secteur Alpin</b>	Salignac (04) Sud Sisteron	7% NS	12%	30%	
	Vaumeilh (04) zone Sisteron	2% NS	22%		
	Le Poët (05) Site 1			70%	
	Le Poët (05) Site 2	8%	19%		
	Lardier (05)		10%		
	St Auban d'Oze (05)	26% NS (11 janv)			
	La Saulce (05) 2 sites		60% NS / 39%		
Remollon (05) - plaine	21% NS	31%	67%		



## Contrôle des œufs de psyle sur lambourdes :

% lambourdes avec présence d'œuf



		4- 10- janv.-17	16-17-19 janv.-17	23-24- janv.-17	30-31- janv.-17
<b>Secteur Basse Durance</b>	Chateauneuf de Gadagne (84)	0%	0%		2%
	Les Angles (30)	2.5 %	12%		11%
	Mornas (84)	0 %	0%		0%
	Orange (84)	0%	1%		1%
	Mondragon (84)		0%		1%
<b>Secteur Alpin</b>	Salignac (04) Sud Sisteron	0%	0%	0%	
	Vaumeilh (04) zone Sisteron	0%	0%		
	Le Poët (05) site 1			2%	
	La Sauce(05)		0%		
	Remollon (05) - plaine		0%	4%	

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*